

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2021/03/05/2021021619/justel>

Dossier numéro : 2021-03-05/15

Titre

5 MARS 2021. - Loi visant à harmoniser la procédure relative aux infractions de roulage relevant de l'application de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 01-09-2021 page : 93744

Entrée en vigueur : 01-09-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2](#). Dans l'intitulé de la sous-section 3 de la section 3 du chapitre 3 du titre 2 de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, les mots "relatives à l'arrêt et au stationnement" sont abrogés.

[Art. 3](#). La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.